

KOMPANYI J.Pierre
C/O AGRONOME DE PREFECTURE
CYANGUGU

13/8/87

Env: 7.8.87

Apprécié

A traiter par _____

Date envoi: 29.7.87

N° Classement 13196/87

Cyangugu, le 21 Juillet 1981

Monsieur le Procureur de la République
Rwandaise
à K I G A L I

Monsieur le Procureur,

Subsidiairement à ma lettre du 20 Juin 1981 relative au contrôle financier de la Riziculture de Bugarama en Préfecture de Cyangugu, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai déjà payé le solde déficitaire qu'a accusé ma Gestion.

Vous trouverez ci-jointe la photocopie du bordereau de versement tenant lieu de quittance.

Je profite de la même occasion pour vous dire que je vais me faire rembourser les bons pour qui m'ont été imputés lors du contrôle, lesquels bons pour ont favorisé d'ailleurs le déficit que j'ai eu.

Espérant que ma lettre vous donnera entière satisfaction, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma très grande considération.-

C.P.I. à: - Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise à KIGALI

- Monsieur le Ministre de la
Justice à KIGALI

- Monsieur le Ministre des Finances
à KIGALI

- Monsieur le Directeur de la Riziculture
à KIGALI

- Monsieur RANGIRA Ephrem
Contrôleur des Finances
à BUTARE

- Monsieur AHIMANA Charles
Chef Comptable de la Rizi-
culture à K I G A L I

KOMPANYI J.Pierre

[Signature]



BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA

Siège social: Kigali - R.C. A 010/KIG

Siège/Agence de CYANGUGU

BULLETIN DE VERSEMENT EN ESPECES

TICKET DE CREDIT

16
DUPLICATA

VERSEMENT AU CREDIT DU COMPTE N°	2 1 0 1 0 1	Code n° 1	DETAIL DES BILLETS ET PIECES					
	La banque décline toute responsabilité en cas d'inscription erronée du numéro du compte à créditer.		2 / X 5000	1	0	0	0	0
BENEFICIAIRE	ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA		14 / X 1000	1	4	0	0	0
	EFFECTUE PAR (Nom, Adresse)		8 / X 500	4	0	0	0	0
COMMUNICATION	KOMPANYI J.Pierre C/O AGRONOME DE PREFECTURE CYANGUGU		1 / X 100	1	0	0	0	0
	Remboursement du déficit - Riziculture BUGARAMA - CYANGUGU Cfr lettre du 20-6-81 relative au contrôle financier.		1 / X 50			5	0	0
MONTANT EN LETTRES	VINGT HUIT MILLE CENT CINQUANTE NEUF FRANCS RWANDAIS		X 20					
	CS RWANDAIS		X 10					
			1 / X 5			5	0	
			X 2					
			4 / X 1			4	0	
			TOTAL Frw.	2	8	1	5	9

Le présent bordereau sert de quittance après avoir été passé à la machine enregistreuse. Les clients sont priés d'y veiller dans leur intérêt. L'inscription de la machine enregistreuse peut valablement être remplacée par deux signatures autorisées dont les spécimens doivent alors être affichés à la caisse donnant quittance de cette manière.

CADRE RESERVE A LA BANQUE

[Handwritten signature]
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA
AGENCE
CYANGUGU

DATE ET SIGNATURE DE LA PARTIE VERSANTE

Cyangugu, le 20/7/1981

KOMPANYI J.Pierre

[Handwritten signature]